

## L'ACTIVITÉ PARTIELLE

Date de création : 31/05/2021  
Date de première publication : 02/11/2020  
Date de version publiée : 31/05/2021  
Date de vérification : 31/05/2021

## QUELLE ALLOCATION POUR L'EMPLOYEUR DE LA PART DE L'ETAT?

### DANS LE CADRE DU RÉGIME DE DROIT COMMUN (LE PRINCIPE)

- ✓ **A compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 et jusqu'au 30 juin 2021,** l'allocation versée par l'Etat aux entreprises passera de 60% à **52%** de la rémunération horaire brut du salarié avec un plafond de 4,5 Smic .
- ✓ **A compter du 1er juillet 2021,** l'allocation versée par l'Etat passera à 36% de la rémunération horaire brut du salarié.

## FICHIERS SOURCES

[Tableau récapitulatif des indemnités d'activité partielle](#)